

Samedi 15 Mars 2014

LCPS : « Éviter le piège de la malédiction des ressources gazières »



Les ressources pétrolières et gazières pourraient bien peser des dizaines de milliards de dollars dans un pays où le PIB annuel brut s'élève à un peu plus de 40 milliards de dollars. Photo Bigstock

LIBAN - ÉNERGIE

Sami Atallah, directeur du centre du LCPS, « The Lebanese Center for Policy Studies », considère que seul un plan de développement durable planifié peut permettre au Liban d'éviter ce qu'il appelle « la malédiction des ressources gazières ».

« Dans les années à venir, le Liban pourrait bien commencer à tirer profit de ses ressources pétrolières et gazières », écrit Sami Atallah, directeur du LCPS (The

Lebanese Center for Policy Studies).

Ces ressources pourraient bien peser des dizaines de milliards de dollars dans un pays où le PIB annuel brut s'élève à un peu plus de 40 milliards de dollars.

« Ces ressources ont ainsi le potentiel de réformer drastiquement le paysage socioéconomique du pays. Mais les dangers sont aussi clairs : pratiquement chaque société ayant découvert de telles ressources finissent par devenir moins compétitives dans d'autres secteurs économiques pourtant moteurs de croissance. C'est ce que l'on appelle la malédiction des ressources (resource curse en anglais) ». Seul un plan de développement durable planifié peut éviter au Liban de tomber dans ce piège, selon le chercheur.

Une des questions cruciales sera de savoir comment l'argent du pétrole sera dépensé. L'article 3 sur la loi des ressources offshore de 2010 stipule que les revenus nets issus des ressources gazières et pétrolières seront déposés dans un fonds souverain. La loi, cependant, n'évoque pas la manière dont ce fonds sera géré ; à la place, elle stipule qu'elle sera « régie par une loi spécifique qui sera adoptée plus tard ». Cet article seul, l'un des 77 de la loi de 2010, a dominé le débat au Parlement lorsque la loi a été votée. Selon Sami Atallah, « cela n'est pas une surprise, les hommes politiques libanais ayant l'habitude de se concentrer sur la destination de l'argent plus que sur la manière dont la somme est gérée ».

Trois grandes réformes

Ce fonds est un élément-clé pour le développement du Liban. La manière dont il sera géré dépend du dispositif institutionnel que le gouvernement mettra en place pour le gouverner. « Il faut dire que le dossier du Liban dans la gestion des fonds est assez lamentable. Prenez par exemple le fonds pour les déplacés qui a récemment été entaché d'accusations de corruption, ou encore le Conseil pour la reconstruction du Sud-Liban qui devrait aider au développement d'une des régions les plus pauvres du pays, mais là encore, l'argent semble s'évaporer. »

Il existe un exemple de pays ayant réussi à échapper à la « malédiction des ressources » : le cas de la Norvège. Cela s'explique par la puissance et l'exemplarité de leur fonds souverain, produit issu d'un long processus de réformes.

En gardant pour objectif la croissance économique durable, le gouvernement norvégien a donné aux fonds une souveraineté significative, tout en cherchant à le garder moderne.

Ce fonds est passé par trois grandes réformes pour devenir un fonds souverain leader dans le monde. Selon Sami Atallah, le fonds souverain libanais devrait adhérer à quatre principes de base :

1- Ses objectifs doivent être clairement définis ainsi que les stratégies d'investissement. Un tel plan permettrait de mandater le fonds pour des investissements tels que les obligations, le marché immobilier local ou encore les marchés internationaux.

2- Il doit exister des règles budgétaires claires pour accéder aux fonds. Une des questions essentielles qui doit être soulevée est celle des conditions selon lesquelles le gouvernement peut décider d'utiliser les revenus du fonds. Sans critères précis, les politiciens seront tentés de recourir aux fonds pour financer leurs besoins personnels ou électoraux.

3- Le fonds a besoin d'une structure d'organisation adéquate identifiant clairement le rôle du gouvernement, des instances dirigeantes et de ses gestionnaires.

4- Le fonds doit être transparent et rendre des comptes publics. Pour cela, il doit montrer de quelle manière il mène sa stratégie d'investissement (quels sont ses domaines d'investissement), et comment il utilise les standards et notations de crédit. Il doit également publier régulièrement la taille du fonds, son taux de rendement, où se dirigent ses investissements et la composition en devises. En outre, il doit régulièrement publier des rapports, et faire conduire des études et des audits de cabinets indépendants.

Toujours selon Sami Atallah, ces conditions sont nécessaires mais pas suffisantes. Pour que le fonds soit géré de manière efficace, il doit être correctement intégré dans la finance publique, sinon, même un fonds bien géré sera compromis par la faiblesse du système budgétaire.